

Entrée en vigueur du nouveau code de déontologie des travailleurs sociaux

Lors de l'Assemblée des délégué-e-s d'AvenirSocial du 25 juin dernier, les délégué-e-s ont adopté le nouveau code de déontologie qui leur était présenté par le comité. Vous trouverez un rapport détaillé sur ce nouveau document en pp. 4-5.

La création d'une commission romande d'éthique et de déontologie

Avec l'entrée en vigueur de ce nouveau code de déontologie, AvenirSocial réorganise sa commission d'éthique et de déontologie. Pour l'heure, cette commission nationale était composée presque exclusivement de personnes alémaniques. Des Romand-e-s ont régulièrement montré de l'intérêt pour cette commission. Seulement voilà, lors de sa présentation, ma première question était: «comprenez-vous l'allemand?» Il s'agissait là de la première barrière. D'autre part, en plus du fossé linguistique, l'éthique et la déontologie voient des barrières culturelles selon que l'on ait fait sa formation et que l'on travaille, soit en Suisse romande, soit en Suisse alémanique. Les cadres de référence sont particulièrement différents dans cette matière et imperméables.

Du fait que notre nouveau document de référence ne vise pas qu'à être normatif, mais qu'il se veut aussi soutenant pour les travailleuses et travailleurs sociaux, il était nécessaire de se rapprocher d'eux et de dépasser la barrière de la langue en leur mettant à disposition une commission proche d'eux. Une commission nationale continuera d'exister pour chaqueter et légitimer les processus de travail. Mais nous allons créer deux sous-commissions régionales, l'une alémanique et l'autre romande. Les professionnel-le-s romand-e-s qui auront besoin d'un soutien ou de conseils en référence à des questions d'éthique ou de déontologie pourront ainsi trouver un répondant dans leur langue et avec leur sensibilité culturelle.

Difficile encore de dire quelle sera la charge de travail de cette commission, mais probablement que nous organiserons quatre séances par an. Le lieu reste à déterminer et dépendra aussi de la provenance des membres, mais a priori, nous pourrions nous situer entre Yverdon-les-Bains, Fribourg ou Lausanne. Parmi les tâches, nous devons traiter les situations qui nous seront amenées, promouvoir la réflexion éthique et déontologique via notre code de déontologie, tout en faisant le lien avec nos collègues alémaniques.

Nous cherchons donc à constituer une commission latine d'éthique et de déontologie. Les personnes intéressées par les travaux d'une telle commission peuvent s'adresser au soussigné: Olivier Grand, o.grand@avenirsocial.ch ou 031 380 83 00.

Se procurer le code de déontologie

Le nouveau code de déontologie, lequel sera sous forme de brochure, devrait être disponible dès la fin septembre. Il sera adressé à tous les membres d'AvenirSocial. Ceux-ci pourront commander gratuitement des exemplaires supplémentaires. Le prix de ce code sera de CHF 12.- pour les non-membres de notre association. Le code de déontologie sera aussi disponible sur internet, mais en version non imprimable pour les non-membres.

Les précommandes sont déjà possibles sur www.avenirsocial.ch dans la rubrique Association puis Publications, ou par e-mail à info@avenirsocial.ch, ou par téléphone: 031 380 83 00. |



Olivier Grand
Secrétaire général adjoint d'AvenirSocial